



MINISTÈRE DES SPORTS



Paris, le 7 avril 2011

**Commission d'examen des règlements
fédéraux relatifs aux équipements sportifs**

Le Président

DS.B3/FV/025/

AVIS n° 2011-001

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) s'est réunie le jeudi 7 avril 2011 au ministère des sports.

Au cours de cette réunion, la CERFRES a examiné le projet de règlement relatif aux équipements sportifs accueillant les compétitions présenté par la Fédération française du sport boules (FFSB) :

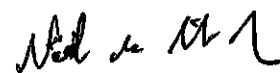
- Vu les articles R. 142-2 et 3 du code du sport,
- Vu le projet de règlement relatif aux équipements sportifs accueillant les compétitions et sa notice d'impact présentés par la FFSB,
- Entendu les représentants de la FFSB,
- Entendu les membres de la CERFRES,

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs formule l'avis suivant :

Avis favorable sous réserve des modifications suivantes :

- intégration d'un préambule au règlement précisant qu'il ne s'applique qu'aux projets de création d'équipements ou de rénovation lourde d'équipements existants et que les installations existantes conservent leur classement actuel,
- modification des tableaux présentant le règlement fédéral (annexe 1) :
 - . pour l'ensemble des tableaux, remplacement de « *souhaité* » par « *recommandé* »,
 - . remplacement de « *hauteur libre en rives* » par « *hauteur libre minimale* »,
 - . dans la partie « *recommandation fédérales* », ajout d'une ligne : « *point d'eau pour l'arrosage des jeux* » avec la mention : « *recommandé* »,
 - . pour emplacements « *presse* » : remplacement de « *obligatoire* » par « *recommandé* »,
 - . après « *sonorisation* » ajout de : « *fixe ou mobile* »,
 - . après « *salle de réunions* » ajout de : « *arbitres et délégués* »,
- modification de la notice d'impact : au point 8 « *indication des délais prévus pour la mise en conformité* », remplacement du paragraphe par « *sans objet* ».

Par ailleurs, la Commission a formulé le souhait que la Fédération française du sport boules s'attache à l'avenir à harmoniser son règlement fédéral relatif aux équipements sportifs avec celui de la Fédération française de pétanque et jeu provençal.



Noël de SAINT PULGENT